



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada (SCC)

VIA EMAIL TO / PAR COURRIEL:

[bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-
SCC.GC.CA](mailto:bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA)

ATTENTION : Danielle Blanchet

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les
mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
340 Laurier Ave W
Ottawa ON K1A 0P9

Service Correctionnel Canada (SCC)
340 avenue Laurier Ouest
Ottawa ON K1A 0P9

Title — Sujet: Credit Reporting Services/ Services de Dossiers de Crédit	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21107-24-4687828/A	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 001	Date: May 21th, 2024 / le 21 mai 2024
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 HAE on / le : le 28 mai 2024	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Danielle Blanchet Danielle.blanchet@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 506-377-9624	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 001 is issued to

1. Respond to questions 1 through 6 received during the solicitation period;
 2. Amend the Statement of Work;
 3. Amend the Evaluation Criteria.
-

1. Questions and Answers 1 through 6:

Question 1: Is there currently, or has there been in the past 6 months, an incumbent service provider delivering the same or similar credit reporting services to Correctional Service Canada? If yes, will Canada please identify the supplier, the start and end dates of the current or most recent contract including the initial term and any option years that have been executed, and the pre-tax dollar value of the initial contract and of each option year that was executed.

Answer 1: There is a current contract for this requirement. The service provider is Forrest Green Resource Management Corp. The start date of the contract was March 25th, 2020 and includes an initial period of one (1) year with three (3) additional one (1) year option periods. The last option period was extended in time only by four (4) months. Each contract year has an estimated pre-tax value of \$17,699.12.

Question 2: Will Canada please provide the exact number of credit report enquiries filed by the CSC in each of the three most recent Canadian federal government fiscal years?

Answer 2: The number of credit report enquiries filed by CSC in each of the three most recent fiscal years are:

- Fiscal Year 2023-2024 – 7000 report enquiries
- Fiscal Year 2022-2023 – 6750 report enquiries
- Fiscal Year 2021-2022 – 5500 report enquiries

Question 3: In Solicitation #21107-24-4687828, Annex A, Statement of Work, section 1.3 Canada notes that source country of credit report is "primarily from but not limited to Canada." Will Canada please provide the exact number of credit report enquiries placed outside of Canada in each of the three most recent Canadian federal government fiscal years? Will Canada please identify the countries outside of Canada from which credit reports were required?

Answer 3: The capability of requesting credit reports outside Canada is not part of our current contract therefore there is no data available. We anticipate that 1% of our annual credit report enquiries will be reports from outside of Canada, primarily from the United States of America.

Question 4: Solicitation #21107-24-4687828, Annex A, Statement of Work, section 1.3.1 makes reference to instantaneous delivery. As bidders have no control over government networks and throughput, will Canada please rewrite section 1.3.1 so that it makes reference to sub-15 second delivery of credit reports.

Answer 4: Section 1.3.1 of the Annex A, Statement of Work has been updated to include that reports must be available on an instantaneous basis, barring any unforeseen circumstances and external factors.

Question 5: In Solicitation #21107-24-4687828, Annex A, Statement of Work, section 1.4, Canada writes that the supplier "must provide additional information within a consumer credit report (ex. High Risk Fraud Alerts) if requested by the PA." (1) Will Canada confirm that the additional information that may be requested by the PA is limited to only High-Risk Fraud Alerts (HRFA), but if not limited to HRFA, will Canada please provide a complete list of all additional information that may be requested by the PA? (2) In each of the three most recent Canadian federal government fiscal years what percentage of total credit enquiries placed by the CSC have included HRFA? (3) If High-Risk Fraud Alerts are not needed as part of every credit report enquiry, there is no need for Canada to pay for HRFA with each credit report



requested. Will Canada modify both the price submission tables, and the bid price evaluation method, to allow bidders to identify the cost of credit reports separately from HRFA?

Answer 5: We have removed the High-Risk Fraud Alerts requirement from the Statement of Work.

Question 6: Credit Bureau typically defines both initial and secondary inquiry as a hit meaning a report was found, an inquiry is posted on the report and there is a 100% fee for the report. Please clarify Annex B Contract Period, Secondary Inquiry Definition. Does Canada expect different pricing for Secondary vs Initial Query? Can the supplier include one cost for both initial & secondary query?

Answer 6: A secondary inquiry is any additional attempt to obtain a consumer report in cases where the initial inquiry does not work. Canada does not necessarily expect different pricing for a secondary query versus an initial query. A bidder can propose the same pricing for the initial query and secondary query.

2. Amend the Statement of Work:

Delete: **Annex A - Statement of Work** in its entirety; and

Insert: The new **Annex A – Statement of Work, Rev #1 enclosed.**

3. Amend the Evaluation Criteria:

Delete: **Annex D – Evaluation Criteria, Criteria M2** in its entirety; and

Insert: The new Annex D – **Evaluation Criteria, Criteria M2 Rev #1 enclosed.**

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



ANNEX A – Statement of Work, Rev #1

The Correctional Service Canada has a requirement for an automated credit reporting services on an ongoing basis to provide consumer credit reports on individuals in support of the Government of Canada security screening process. Correctional Service Canada expects to require approximately 9,000 consumer credit reports on individuals per year. The work will involve the following:

1.1 Background

As per the Policy on Government Security - *Standard on Security Screening*, a financial inquiry (credit check) is a mandatory requirement for the majority of individuals undergoing security screening. The purpose of the credit check is to provide information on the individual's identity, credit history, liens, judgements, and bankruptcy/consumer proposal, to identify and reduce risk to government security. To achieve this, Correctional Service Canada (CSC) is seeking the services of a credit report agency with extensive government experience to provide credit reporting services as a component of the security screening process.

1.2 Objectives:

Correctional Service Canada requires the services of a credit reporting agency to provide complete, accurate and current consumer credit reports on individuals undergoing a security screening process. Credit reporting services will respect federal and provincial legal, privacy and security imperatives and be delivered in an efficient and effective manner.

1.3 Tasks:

Correctional Service Canada requires automated credit reporting services on an ongoing basis to provide international consumer credit reports (primarily from but not limited to Canada) including identifying information, credit history, public records, collections, banking information and inquiries on approximately 9,000 individuals per year.

1.3.1 The web based-platform must allow the user to input the following, but not limited to, information to make a query to obtain a consumer credit report:

- i. Surname
- ii. Given names
- iii. Address (# and street, city, province, state, country)
- iv. Postal code/Zip code/or other country equivalent
- v. Date of Birth
- vi. 2nd address
- vii. Phone number

Consumer credit reports must be available on an instantaneous basis, barring any unforeseen circumstances and external factors. There may be certain circumstances when an extended period* of time will be required for out of country checks to be conducted.

*Extended period shall be defined as a period of time up to a maximum of two (2) weeks after a query has been made.

1.3.2 The consumer credit report must include, but is not limited to, the following elements:

- i. date of report;
- ii. individual's name and any known aliases;
- iii. individual's date of birth;
- iv. date of last inquiry on file;
- v. individual's current address and telephone number;
- vi. previous addresses on file, reported employment;



- vii. file summary (includes: total number of legal items & bankruptcies & collections & collections inquiries, all with date of most current, total available credit to consumer, running credit balance, total post due, total payments, number of accounts, number of accounts with negative rating, number of accounts paid, breakdown of running balances by Instalment, Revolving, Open and Mortgage, date of oldest account and newest account opened, total number of Registered Items);
- viii. special messages - i.e. fraud alert, ID mismatch alert;
- ix. banking information: ID number, name and phone number of institution, date of information, date of account opening, narrative;
- x. trades and mortgages: ID number, name and phone number of institution, date of information, date of account opening, date of last activity, payment pattern, credit limit/high credit, balance owing, amount past due at time of report, terms of payment including amount and frequency, narrative;
- xi. bankruptcy information/consumer proposal: date of information, date of bankruptcy(ies), trustee, assets, liabilities, discharges with date;
- xii. legal items: date of information, date of court action, court information, plaintiffs name, amount, balance, comments;
- xiii. collections information: date of information, date of collections action, collection agency information, amount, balance, comments;
- xiv. inquiries: date, agency;
- xv. comments on file.

The Contractor must provide:

- A web based application and all new versions of upgrade introduced to systems with no disruption in service;
- Information encryption for data transmission purposes including, at a minimum, Transport Layer Security (TLS);
- A minimum of sixty (60) days notice should the Contractor decide to change the format in which information is transmitted or received;
- Provide CSC with online/computer based training (CBT) and/or Technical Support training on the use of system/web based application and analysis of credit reports;
- The ability to provide telephone and internet services should the online system fail;
- A hard copy billing report of each query, for invoice payment on a monthly basis.

The Contractor must provide technical support and support for interpretation of reports by telephone, Monday to Friday (excluding statutory holidays) from 8:00 to 17:00 Eastern Standard Time (EST).

Unless otherwise indicated by the Project Authority (PA), the Contractor must provide two (2) training sessions per year. These training sessions will be for new CSC employees using the web based platform and for CSC personnel, selected by the PA, when amendments to credit information have been made to the consumer credit reports.

The Contractor must ensure that any credit inquiry for government screening purposes is "masked/soft query" to ensure no adverse influence from a subsequent review of an individual's credit status by a credit grantor.

1.4 Deliverables:

The Contractor must provide full consumer credit report that includes all elements as outlined in section 1.3 Tasks of Annex A — Statement of Work.

1.5 Location of work:

- a. The Contractor must perform the work at contractor's place of business.
- b. Travel

No travel is anticipated for performance of the work under this contract.



1.6 Language of Work:

The Contractor must perform all work in English.



Annex D - Evaluation Criteria, Rev #1

1.0 Technical Evaluation:

1.1 The following elements of the proposal will be evaluated and scored in accordance with the following evaluation criteria.

- Mandatory Technical Criteria

It is **imperative** that the proposal **address each of these criteria** to demonstrate that the requirements are met.

1.2 LISTING EXPERIENCE WITHOUT PROVIDING ANY SUBSTANTIATING DATA TO SUPPORT WHERE, WHEN AND HOW SUCH EXPERIENCE WAS OBTAINED WILL RESULT IN THE STATED EXPERIENCE NOT BEING CONSIDERED FOR EVALUATION PURPOSES.

1.3 All experience must be strictly work-related. Time spent during education and/or training will not be considered, unless otherwise indicated.

1.4 Experience must be demonstrated through a history of past projects, either completed or on-going.

1.5 References must be provided for each project/employment experience.

I. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a Public Servant**, the reference must be a Public Servant who had a supervisory role over the proposed resource during the stated employment.

II. Where the stated experience was acquired within a Canadian Federal Government Department or Agency **as a consultant**, the reference must be the Public Servant who was identified as the Project Authority of the project on which the proposed resource acquired the experience.

III. References must be presented in this format:

- a. Name;
- b. Organization;
- c. Current Phone Number; and
- d. Email address if available

1.6 Response Format

I. In order to facilitate evaluation of proposals, it is recommended that bidders' proposals address the mandatory criteria in the order in which they appear in the Evaluation Criteria and using the numbering outlined.

II. Bidders are also advised that the month(s) of experience listed for a project or experience whose timeframe overlaps that of another referenced project or experience will only be counted once. For example: Project 1 timeframe is July 2001 to December 2001; Project 2 timeframe is October 2001 to January 2002; the total months of experience for these two project references is seven (7) months.

III. For any requirements that specify a particular time period (e.g., 2 years) of work experience, CSC will disregard any information about experience if the technical bid does not include the required month and year for the start date and end date of the experience claimed.

IV. CSC will also only evaluate the duration that the resource actually worked on a project or projects (from the start date to end date), instead of the overall start and end date of a project or a combination of projects in which a resource has participated.



MANDATORY TECHNICAL CRITERIA

#	Mandatory Technical Criteria	Bidder Response Description (include location in bid)	Met/Not Met
M1	<p>Within the last five (5) years, the Bidder must have completed a minimum of three (3) contracts with a government department* in the provision of credit checks in which a minimum of 5000 consumer credit reports were delivered within each contract (while acting in accordance with Provincial and Federal legislation, such as Personal Information Protection and Electronic Documents Act).</p> <p>*Government department is defined as any Canadian provincial or federal department/agency.</p> <p>Bidders must provide the following details about each project submitted:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Name of the Department and contact information for each work experience; 2. Start and end dates of the work experience; 3. Specific details as to how the work was performed for each contract, including deliverables; 4. A reference (including name, organization, telephone number and email address) who can attest the work experience. 		
M2	<p>The Bidder must provide a sample consumer credit report to demonstrate compliance with the requirement.</p> <p>The Bidder's consumer credit report must include the following:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. date of report; 2. individual's name and any known aliases; 3. individual's date of birth; 4. date of last inquiry on file; 5. individual's current address and telephone number; 6. previous addresses on file, reported employment; 7. file summary (includes: total number of legal items & bankruptcies & collections & collections inquiries, all with date of most current, total available credit to consumer, running credit balance, total post due, total payments, number of accounts, number of accounts with negative rating, number of accounts paid, breakdown of running balances by Instalment, Revolving, Open and Mortgage, date of oldest account and newest account opened, total number of Registered Items); 8. banking information: ID number, name and phone number of institution, date of information, date of account opening, narrative; 9. trades and mortgages: ID number, name and phone number of institution, date of information, date of account opening, date of last activity, payment pattern, 		



#	Mandatory Technical Criteria	Bidder Response Description (include location in bid)	Met/Not Met
	credit limit/high credit, balance owing, amount past due at time of report, terms of payment including amount and frequency, narrative; 10. bankruptcy information/consumer proposal: date of information, date of bankruptcy(ies), trustee, assets, liabilities, discharges with date; 11. legal items: date of information, date of court action, court information, plaintiff's name, amount, balance, comments; 12. collections information: date of information, date of collections action, collection agency information, amount, balance, comments; 13. inquiries: date, agency; 14. comments on file.		



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 6 reçues au cours de la période d'invitation;
2. Modifier l'Énoncé des travaux; et
3. Modifier les Critères d'évaluation.

1. Questions et réponses 1 à 6:

Question 1: Y a-t-il à l'heure actuelle, ou y a-t-il eu au cours des six derniers mois, un fournisseur de services attiré offrant au Service correctionnel du Canada les mêmes services de production de dossiers de crédit ou des services semblables? Dans l'affirmative, le Canada peut-il désigner le fournisseur, les dates de début et de fin du contrat actuel ou du plus récent contrat, en précisant la durée initiale et toute année d'option à laquelle on a recouru, ainsi que la valeur monétaire avant taxes du contrat initial et de chaque année d'option à laquelle on a recouru.

Réponse 1: À l'heure actuelle, il existe un contrat pour cette exigence. Le fournisseur de services est Forrest Green Resource Management Corp. Le contrat a débuté le 25 mars 2020 et comprend une période initiale d'une (1) année d'option avec trois (3) périodes optionnelles d'une (1) année. La dernière période d'option a été prolongée à temps pour seulement quatre (4) mois. Chaque année de contrat a une valeur monétaire avant taxes estimée à 17 699,12 \$.

Question 2 : Le Canada pourrait-il fournir le nombre exact de demandes de dossiers de crédit présentées par le SCC lors de chacun des trois plus récents exercices du gouvernement fédéral canadien?

Réponse 2 : Le nombre de demandes de dossiers de crédit présentées par le SCC lors de chacun des trois plus récents exercices est indiqué ci-dessous.

- Exercice 2023-2024 – 7 000 demandes de dossiers de crédit
- Exercice 2022-2023 – 6 750 demandes de dossiers de crédit
- Exercice 2021-2022 – 5 500 demandes de dossiers de crédit

Question 3 : À la section 1.3 de l'annexe A, Énoncé des travaux, de l'invitation à soumissionner n° 21107-24-4687828, le Canada indique que le dossier de crédit doit provenir « principalement, mais pas uniquement, du Canada ». Le Canada pourrait-il fournir le nombre exact de demandes de dossiers de crédit présentées à l'extérieur du Canada lors de chacun des trois plus récents exercices du gouvernement fédéral canadien? Le Canada pourrait-il préciser à quels pays, outre le Canada, les dossiers de crédit ont été demandés?

Réponse 3 : La capacité de demander des dossiers de crédit à l'extérieur du Canada ne fait pas partie de notre contrat actuel; par conséquent, aucune donnée n'est disponible. Nous prévoyons que 1 % de nos demandes de dossiers de crédit annuelles seront faites à l'extérieur du Canada, principalement aux États-Unis.

Question 4 : Dans la section 1.3.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux, de l'invitation à soumissionner n° 21107-24-4687828, on fait mention d'une livraison immédiate. Puisque les soumissionnaires n'ont aucun contrôle sur les réseaux et le débit de traitement du gouvernement, le Canada pourrait-il réécrire la section 1.3.1 pour qu'elle fasse mention d'une livraison en moins de 15 secondes des dossiers de crédit.

Réponse 4 : La section 1.3.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux, a été mise à jour afin d'y inclure que les dossiers doivent pouvoir être consultés immédiatement, à moins que des circonstances imprévues ou des facteurs externes n'empêchent de le faire.

Question 5 : À la section 1.4 de l'annexe A, Énoncé des travaux, de l'invitation à soumissionner n° 21107-24-4687828, le Canada a écrit que le fournisseur « doit fournir des informations supplémentaires touchant un dossier de crédit (p. ex. Avertissement de risque élevé de fraude) si le



chargé de projet le lui demande ». (1) Le Canada pourrait-il confirmer que les informations supplémentaires qui pourraient être demandées par le chargé de projet se limitent aux avertissements de risque élevé de fraude? Dans la négative, le Canada pourrait-il fournir une liste exhaustive de toutes les informations supplémentaires qui pourraient être demandées par le chargé de projet? (2) Lors de chacun des trois plus récents exercices du gouvernement fédéral canadien, quel pourcentage du total des demandes de dossiers de crédit présentées par le SCC comportait un avertissement de risque élevé de fraude? (3) Si des avertissements de risque élevé de fraude ne sont pas nécessaires dans le cadre de chaque demande de dossier de crédit, le Canada n'a pas à payer pour un avertissement de risque élevé de fraude chaque fois qu'il présente une demande. Le Canada modifiera-t-il les tableaux de soumission des prix et la méthode d'évaluation du prix des soumissions pour permettre aux soumissionnaires d'inscrire le coût des dossiers de crédit séparément des avertissements de risque élevé de fraude?

Réponse 5 : Nous avons retiré l'exigence relative aux avertissements de risque élevé de fraude de l'énoncé des travaux.

Question 6 : Le bureau de crédit définit généralement les demandes initiales et secondaires comme une réponse positive, ce qui signifie qu'un rapport a été trouvé, qu'une demande est publiée sur le rapport et qu'il y a des frais de 100 % pour le rapport. Veuillez clarifier l'annexe B Période du contrat, définition de l'enquête secondaire. Le Canada s'attend-il à des prix différents pour les requêtes secondaires et initiales ? Le fournisseur peut-il inclure un seul coût pour la requête initiale et secondaire ?

Réponse 6 : une requête secondaire est identifiée comme toute tentative supplémentaire d'obtenir un rapport de crédit à la consommation dans les cas où la requête initiale ne fonctionne pas . Le Canada ne s'attend pas nécessairement à des prix différents pour une requête secondaire par rapport à une requête initiale. Un soumissionnaire peut proposer le même prix pour la requête initiale et la requête secondaire.

2. Modifier l'Énoncé des travaux

Supprimer: Annexe A – Énoncé des travaux dans son intégralité ; et

Insérer: La nouvelle Annexe A – Énoncé des travaux, Rév #1 ci-jointe.

3. Modifier les critères d'évaluation

Supprimer: Annexe D – Critères d'évaluation, critères O2 dans son intégralité ; et

Insérer: La nouvelle Annexe D – Énoncé des travaux, critères O2, Rév #1 ci-jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE A – Énoncé des travaux Rév #1

Le Service correctionnel du Canada a besoin de services automatisés de constitution de dossiers de crédit de particuliers sur une base régulière pour appuyer le gouvernement du Canada dans le cadre du processus d'enquêtes de sécurité. Le Service correctionnel du Canada prévoit avoir besoin d'environ 9000 dossiers de crédit de particuliers chaque année. Le travail comportera ce qui suit :

1.1 Contexte

Conformément à la Politique du gouvernement sur la sécurité — *Norme sur le filtrage de sécurité*, une enquête sur la situation financière (vérification de crédit) est obligatoire pour la majorité des personnes soumises à une enquête de sécurité. Le but de la vérification de sécurité est de fournir des renseignements sur l'identité des personnes, leurs antécédents en matière de crédit, leurs privilèges, les jugements qui les concernent, et les déclarations de faillite/propositions du consommateur, afin de déterminer et de réduire les risques pour la sécurité du gouvernement. Pour ce faire, le Service correctionnel du Canada (SCC) est à la recherche d'une agence de crédit ayant une vaste expérience du secteur public pour assurer la préparation de rapports de solvabilité, une composante du processus d'enquête de sécurité.

1.2 Objectifs

Le Service correctionnel du Canada a besoin des services d'une agence de crédit pour la production de dossiers de crédit complets, exacts et à jour sur les particuliers soumis à un processus d'enquête de sécurité. De tels services devront être livrés de façon efficiente et efficace, dans le respect des obligations juridiques en matière de confidentialité et de sécurité à l'échelle fédérale et provinciale.

1.3 Tâches

Le Service correctionnel du Canada a besoin des services automatisés de constitution de dossiers de crédit internationaux sur une base régulière (principalement, mais pas uniquement, du Canada), y compris des renseignements d'identification, les antécédents en matière de crédit, les dossiers publics, les recouvrements, les renseignements bancaires et les demandes de renseignements, pour environ 9000 dossiers de crédit de particuliers chaque année.

1.3.1 La plateforme en ligne doit permettre aux utilisateurs d'enregistrer, notamment, les renseignements suivants, pour que l'on puisse procéder à des recherches et récupérer des dossiers de crédit de particuliers :

- i. Nom de famille
- ii. Prénoms
- iii. Adresse (numéro d'immeuble, rue, ville, province, État, pays)
- iv. Code postal/code ZIP/autre code de pays
- v. Date de naissance
- vi. Seconde adresse
- vii. Numéro de téléphone

Les dossiers de crédit des particuliers doivent pouvoir être consultés immédiatement, sauf dans des circonstances imprévues et facteurs externes. Dans certains cas, un délai plus long* peut être exigé lorsque la vérification se fait à l'extérieur du Canada.

*Un délai plus long signifie une période d'au plus deux (2) semaines après le début de la recherche.

1.3.2 Le dossier de crédit du particulier doit contenir, entre autres, les renseignements suivants :

- i. date du rapport;



- ii. nom du particulier et pseudonymes connus;
- iii. date de naissance;
- iv. date de la dernière demande de renseignements dans le dossier;
- v. adresse et numéro de téléphone actuels;
- vi. adresses précédentes dans le dossier, emploi indiqué;
- vii. sommaire du dossier (y compris : nombre total d'affaires juridiques, de faillites, de mesures de recouvrement, de demandes concernant les mesures de recouvrement, le tout avec les dates les plus récentes, le total du crédit disponible au consommateur, le solde créditeur courant, le total à verser, le total des paiements, le nombre de comptes, le nombre de comptes avec cote négative, le nombre de comptes payés, la répartition des soldes courants selon les versements, renouvelables, ouverts et hypothèque, la date du compte le plus ancien et du compte ouvert le plus récemment, le nombre total d'affaires consignées);
- viii. messages particuliers : avertissement de fraude, avertissement de non-concordance des identités;
- ix. renseignements bancaires : numéro d'identité, nom et numéro de téléphone de l'institution, date des renseignements, date d'ouverture du compte, narratif;
- x. transactions et hypothèques : numéro d'identité, nom et numéro de téléphone de l'institution, date des renseignements, date d'ouverture du compte, date de la dernière activité, habitudes de paiement, limite de crédit/crédit élevé, solde dû, montant en souffrance au moment du rapport, modalités de paiement y compris le montant et la fréquence, narratif d'évaluation;
- xi. renseignements sur la faillite/proposition du consommateur : date des renseignements, date de la ou des faillites, syndic, actifs, passif, libérations et dates;
- xii. éléments juridiques : date de l'information, date de la poursuite, information judiciaire, nom du plaignant, montant, solde, commentaires;
- xiii. renseignements sur les mesures de recouvrement : date des renseignements, date des mesures de recouvrement, renseignements sur l'agence de recouvrement, montant, solde, commentaires;
- xiv. demandes de renseignement : date, agence consultée;
- xv. commentaires versés au dossier.

L'entrepreneur doit fournir :

- une application Web et toutes les nouvelles mises à jour des systèmes, et ce, sans interruption de service;
- un mécanisme de cryptage de l'information pour la transmission des données, y compris, à tout le moins, un protocole de sécurité de la couche transport (TLS);
- un avis d'au moins soixante (60) jours s'il décide de changer le format dans lequel les données sont transmises ou reçues;
- une formation en ligne ou sur ordinateur ou une formation de soutien technique au SCC sur l'utilisation de l'application et l'analyse des dossiers de crédit;
- des services téléphoniques et Internet en cas de panne du système en ligne;
- une copie imprimée de la facture de chaque requête, en vue du paiement mensuel.

L'entrepreneur doit assurer un soutien technique et un soutien pour l'interprétation des rapports, par téléphone, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h à 17 h, heure normale de l'Est (HNE).

Sauf indication contraire du chargé de projet, l'entrepreneur doit organiser deux (2) séances de formation par année. Ces séances de formation seront offertes aux nouveaux employés du SCC (plateforme en ligne) et aux employés du SCC sélectionnés par le chargé de projet, lorsque des modifications aux renseignements de crédit seront apportées aux dossiers de crédit des particuliers.

L'entrepreneur doit s'assurer que toute demande d'information de crédit présentée aux fins d'un contrôle gouvernemental se fasse « **en toute discrétion** » de façon à garantir qu'il n'y aura aucune incidence négative sur un examen subséquent de la cote de crédit d'un particulier par un fournisseur de crédit.

1.4 Produits à livrer



L'entrepreneur doit transmettre un dossier de crédit complet qui comprend tous les éléments énoncés à la section 1.3 Tâches de l'annexe A — Énoncé des travaux.

1.5 Lieu de travail

L'entrepreneur doit effectuer les travaux à son propre lieu de travail.

Déplacements

Aucun déplacement n'est prévu pour la réalisation des travaux dans le cadre du présent contrat.

1.6. Langue de travail

L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux en anglais.



Annexe D - Critères d'évaluation Rév #1

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est impératif que les soumissions répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.

II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.

III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :

- e. Nom;
- f. Organisme;
- g. Numéro de téléphone actuel; et
- h. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.

II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure l'emplacement dans la soumission)	Satisfait/Non satisfait
O1	<p>Au cours des cinq (5) dernières années, le soumissionnaire doit avoir achevé au moins trois (3) contrats avec un ministère du gouvernement* portant sur la prestation de vérifications de crédit pour lesquelles au moins 5000 dossiers de crédit de particuliers ont été distribués dans le cadre de chaque contrat (tout en respectant les lois provinciales et fédérales, comme la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>).</p> <p>*« Ministère du gouvernement » englobe tout ministère ou organisme provincial ou fédéral.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir au minimum les détails suivants au sujet de chaque projet soumis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom du ministère et coordonnées des personnes-ressources pour chaque expérience professionnelle; 2. Dates de début et de fin des expériences de travail; 3. Détails précis sur la manière dont le travail a été effectué pour chaque contrat, y compris les produits livrables; 4. Une référence (nom, organisation, numéro de téléphone et courriel) qui peut confirmer l'expérience de travail. 		
O2	<p>Le soumissionnaire doit présenter un modèle de dossier de crédit de particulier pour prouver sa conformité à cette exigence.</p> <p>Les rapports doivent contenir les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. date du rapport; 2. nom du particulier et pseudonymes connus; 3. date de naissance; 4. date de la dernière demande de renseignements dans le dossier; 5. adresse et numéro de téléphone actuels; 6. adresses précédentes dans le dossier, emploi indiqué; 7. sommaire du dossier (y compris : nombre total d'affaires juridiques, de faillites, de mesures de recouvrement, de 		



	<p>demandes concernant les mesures de recouvrement, le tout avec les dates les plus récentes, le total du crédit disponible au consommateur, le solde créditeur courant, le total à verser, le total des paiements, le nombre de comptes, le nombre de comptes avec cote négative, le nombre de comptes payés, la répartition des soldes courants selon les versements, renouvelables, ouverts et hypothèque, la date du compte le plus ancien et du compte ouvert le plus récemment, le nombre total d'affaires consignées);</p> <p>8. renseignements bancaires : numéro d'identité, nom et numéro de téléphone de l'institution, date des renseignements, date d'ouverture du compte, narratif;</p> <p>9. transactions et hypothèques : numéro d'identité, nom et numéro de téléphone de l'institution, date des renseignements, date d'ouverture du compte, date de la dernière activité, habitudes de paiement, limite de crédit/crédit élevé, solde dû, montant en souffrance au moment du rapport, modalités de paiement y compris le montant et la fréquence, narratif d'évaluation;</p> <p>10. renseignements sur la faillite/proposition du consommateur : date des renseignements, date de la ou des faillites, syndic, actifs, passif, libérations et dates;</p> <p>11. éléments juridiques : date de l'information, date de la poursuite, information judiciaire, nom du plaignant, montant, solde, commentaires;</p> <p>12. renseignements sur les mesures de recouvrement : date des renseignements, date des mesures de recouvrement, renseignements sur l'agence de recouvrement, montant, solde, commentaires;</p> <p>13. demandes de renseignement : date, agence consultée;</p> <p>14. commentaires versés au dossier.</p>		
--	---	--	--